

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/10/2023 12			Exercice N-1 31/10/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	273 674		273 674	273 674		
	Constructions	257 856	175 454	82 402	84 510	2 108	2.49
	Installations techniques, matériel et outillage	4 237	3 445	792		792	
	Autres immobilisations corporelles	103 259	94 874	8 385	13 212	4 826	36.53
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	52 378		52 378	51 356	1 022	1.99
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	691 419	273 772	417 646	422 766	5 120	1.21
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	526 820		526 820	150 625	376 195	249.76
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	93 158		93 158	48 698	44 460	91.30
	Autres créances	16 149		16 149	17 813	1 664	9.34
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	575 212		575 212	545 717	29 495	5.40
	Charges constatées d'avance (3)	1 073		1 073	660	413	62.61
	Total III	1 212 411		1 212 411	763 513	448 898	58.79
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 903 830	273 772	1 630 057	1 186 279	443 778	37.41

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2023 12		Exercice N-1 31/10/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 68 602) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	68 602		68 602			
	Réserves						
	Réserve légale	7 500		7 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	797 131		791 852		5 279	0.67
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 800		5 279		49 520	938.03
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	928 033		873 233		54 800	6.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	663 808		290 442		373 366	128.55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 440		1 696		5 744	338.63
	Dettes fiscales et sociales	29 794		17 057		12 737	74.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	983		3 851		2 868	74.48
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	702 025		313 046		388 978	124.26
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 630 057		1 186 279		443 778	37.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

702 025

313 046

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2023 12	Exercice N-1 31/10/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TERRAINS	273 674	273 674		
TERRAINS LES OLIVIERS	45 000	45 000		
TERRAIN ANTIBES	228 674	228 674		
CONSTRUCTIONS	82 402	84 510	2 108	2.49
IMMEUBLE ANTIBES 2	152 449	152 449		
CONSTRUCTION JARDIN D'ULYSSE	105 407	105 407		
AMORT CONSTRUCTION	152 449	152 449		
AMORT.CONSTRUCTIONS JARDINS	23 005	20 897	2 108	10.09
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	792		792	
OUTILLAGE INDUSTRIEL	4 237	3 338	899	26.94
AMORT.OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 445	3 338	107	3.20
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 385	13 212	4 826	36.53
INSTALLATIONS GENERALES AGENCE	84 840	84 840		
AGENCEMENT JARDIN D'ULYSSE	2 370	2 370		
AGENCEMENT MAT LOCAL 2 PIZZA	9 820	9 820		
MOBILIERS	6 229	6 229		
AMOR. A.A.I	82 316	81 898	418	0.51
AMORT. AGENC. JARDINS ULYSSE	635	352	282	80.12
AMORT AGENC. MAT LOCAL 2	5 864	2 297	3 568	155.34
AMOR. MOBILIERS	6 059	5 501	558	10.15
AUTRES PARTICIPATIONS	15	15		
TITRES DE PARTICIPATION	15	15		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	52 378	51 356	1 022	1.99
AUTRES TITRES	52 378	51 356	1 022	1.99
Total II	417 646	422 766	5 120	1.21
MARCHANDISES	526 820	150 625	376 195	249.76
RESIDENCE LES PINS RUE BRICKA	156 920	150 625	6 295	4.18
STOCK ALL SUITES LOT 422-174	153 514		153 514	
STOCK ALL PARKING 46	10 234		10 234	
STOCK ALL LOT 423-173	184 217		184 217	
STOCK ALL PARKING 45	10 234		10 234	
STOCK PARKING REPUBLIQUE	11 700		11 700	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	93 158	48 698	44 460	91.30
CLIENTS	93 158	48 698	44 460	91.30
AUTRES CREANCES	16 149	17 813	1 664	9.34
FOURNISSEURS	229	7 176	6 947	96.81
FOURNISSEUR ACOMPTE	7 000		7 000	
PROV RSI	44		44	
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		7 484	7 484	100.00
TVA DEDUC, AUTO LIQUIDEE		1 320	1 320	100.00
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES		22	22	100.00
TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	1 491	1 063	428	40.23
SCP BERNARDEAU BATTAGLIA	4 125		4 125	
PRODUITS A RECEVOIR	3 260	748	2 512	335.87

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2023 12	Exercice N-1 31/10/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		68 602	68 602		
	CAPITAL APPELE VERSE	68 602	68 602		
RESERVE LEGALE		7 500	7 500		
	RESERVE LEGALE	7 500	7 500		
AUTRES RESERVES		797 131	791 852	5 279	0.67
	RESERVES DIVERSES	797 131	791 852	5 279	0.67
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		54 800	5 279	49 520	938.03
Total I		928 033	873 233	54 800	6.28
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		663 808	290 442	373 366	128.55
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	13 473	10 220	3 253	31.83
	ASSOCIES COMPTES COURANTS	650 335	280 222	370 112	132.08
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 440	1 696	5 744	338.63
	FOURNISSEURS	7 440	1 696	5 744	338.63
DETTES FISCALES ET SOCIALES		29 794	17 057	12 737	74.67
	URSSAF		619	619	100.00
	SOCIAL-CHARGES A PAYER		263	263	100.00
	PROV RSI		524	524	100.00
	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 797		9 797	
	TVA A PAYER	3 252	1 487	1 765	118.70
	TVA COLLECTEE 20%	10 943	7 606	3 337	43.88
	TVA COLLECTEE 10%	2 499	279	2 221	797.19
	TVA COLLECTEE AUTO LIQUIDEE		1 320	1 320	100.00
	TVA S/F.A.ETABLIR	262		262	
	TVA COLLECTEE A REGULARISER	2 562	4 500	1 938	43.07
	ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	479	460	19	4.13
AUTRES DETTES		983	3 851	2 868	74.48
	CLIENTS		60	60	100.00
	DEBITEURS-CREDITEURS DIVERS	322	693	371	53.49
	NOTAIRE ADAMANT	660	3 098	2 437	78.68
Total IV		702 025	313 046	388 978	124.26
TOTAL GENERAL		1 630 057	1 186 279	443 778	37.41

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112022	et clos le	31102023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AR IMMOBILIER		633 ROUTE DE NICE	
SIRET	3 5 0 2 3 1 9 6 5 0 0 0 2 0	06600 ANTIBES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		24 900	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LA FIDUCIAIRE ALBERT 1ER 1770 Route de Grasse Le Cary 06600 ANTIBES Tél: 04.93.34.22.52			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 12/02/2024 Lieu: ANTIBES	
		Qualité et nom du signataire: GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature AIELLO ROSARIO	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2024

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions		autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
--	--

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL AR IMMOBILIER
Adresse 633 ROUTE DE NICE 06600 ANTIBES

ANNÉE _____ ou exercice
du 01/11/2022
au 31/10/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	TOTAUX							

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire AIELLO ROSARIO GERANT		A <u>ANTIBES</u> le <u>12/02/2024</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 800 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	851 131 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
La gérance,



A.R. IMMOBILIER
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 68 602,06 Euros
Siège social
633, Route de Nice - 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 350 231 965

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE 29 AVRIL A 14 HEURES

Au siège social de la société, Monsieur AIELLO Rosario, détenant 1000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, associé unique de la société A.R. IMMOBILIER, SARL au capital de 68 602,06 Euros,

Préside la séance en sa qualité d'associé unique.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2023,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est réunie à l'effet de délibérer du l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2023 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

IL A ETE DONNE LECTURE DE :

- Du rapport de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,

Puis les résolutions suivantes ont été décidées :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2023 lesquels dont apparaître un bénéfice de 54 800 €.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 800 € sur le compte Autres Réserves.

A l'issue de l'opération, les capitaux propres de la SARL A.R. IMMOBILIER se répartiront ainsi :

- Capital social	68 602 €
- Réserve légale	7 500 €
- Autres réserves	851 131 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du Code Général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de la société.

Le gérant,
Rosario AIELLO

